

**SARL ALIENOR**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : 4bis rue Minvielle  
33000 – BORDEAUX  
RCS BORDEAUX 981 452 808

---

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE<br/>GERANT EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2023</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt trois, à dix heures, au siège social,  
Monsieur Pierre GIL, demeurant 4bis rue Minvielle – 33000 BORDEAUX,

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société SARL ALIENOR, Associé unique de la société,

**I- A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES**

- Extension de l'objet social ;
- Modification de l'article 3 des statuts ;
- Délégation de pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE RESOLUTION** – Extension de l'objet social

L'associé unique décide d'étendre, à compter du 24 novembre 2023 l'objet social aux activités suivantes « exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes ».

**DEUXIEME RESOLUTION** – Modification corrélative des statuts

L'associée unique décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts, désormais rédigé comme suit :

« Article 3 – Objet

La Société a pour objet :

- L'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. »

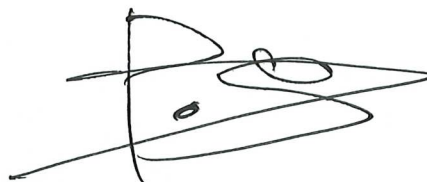
Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME RESOLUTION** – Délégation de pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pierre GIL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.